

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du vendredi, 02 novembre 2018, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 174-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 05^{ième} jour du mois de novembre 2018.



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, St-Eugène-d'Argentenay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 05^{ième} jour du mois de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 05^{ième} jour du mois de novembre 2018.



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière
